

BRUXELLES, LE 10 NOVEMBRE 1965

TELEX NR. 21790

BUREAU DE WASHINGTON  
=====

INFORMATION A LA PRESSE - IP (65) 190  
-----

TAXE COMPENSATOIRE A L'IMPORTATION DES RAISINS DE TABLE EN  
PROVENANCE DE BULGARIE.  
-----

LA COMMISSION DE LA CEE VIENT DE DECIDER L'APPLICATION D'UNE  
TAXE COMPENSATOIRE DONT LE MONTANT EST FIXE A 3 UC/100 KG NET  
POUR LES IMPORTATIONS DES RAISINS DE TABLE DE PLEIN AIR EN  
PROVENANCE DE BULGARIE.

CETTE MESURE EST PUBLIEE AU JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTES  
EUROPEENNES DU 10 NOVEMBRE 1965 ET SERA APPLICABLE DU 13  
JUSQU'AU 25 NOVEMBRE.

---+---

#

(

+24365 EURCOM